



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Paris, le 23 juin 2010

**MISSION D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE
DES LOIS DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

– COMMUNIQUÉ –

La Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS)¹ s'est réunie aujourd'hui pour entamer et programmer ses travaux sur la lutte contre la fraude sociale.

Dans un contexte de déficits sociaux élevés, la fraude aux prélèvements sociaux et aux prestations sociales représente un enjeu financier important. Mais la fraude sociale constitue aussi un problème de société et une atteinte à la cohésion sociale ainsi qu'à l'expression de la solidarité nationale que représente la protection sociale. La MECSS envisage tout d'abord de mieux mesurer la fraude sociale, d'évaluer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte définie en 2007, de contrôler l'application des dispositions prévues par les lois de financement de la sécurité sociale et d'assurer le suivi de la mise en place du répertoire national commun de la protection sociale, avant d'examiner les voies possibles d'un renforcement de l'arsenal des moyens de lutte et d'une amélioration de leur efficacité, en particulier en matière de travail dissimulé. L'objectif est aussi, à la lumière d'exemples étrangers, d'adapter les moyens de lutte en fonction des nouvelles formes de fraude sociale, notamment internationale.

Dans cet objectif et dans un souci de transparence et d'exemplarité, les auditions seront, sauf exceptions, ouvertes à la presse et au public. La Cour des comptes présentera sa communication à la MECSS sur la fraude aux prestations dans le régime général, le 1^{er} juillet prochain. Le Délégué national à la lutte contre la fraude sera ensuite entendu le 8 juillet. Pourraient suivre les auditions des organismes de sécurité sociale, des ministres et services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs locaux, des syndicats de salariés, des organisations patronales et des représentants de certaines fédérations professionnelles, des représentants des professionnels médicaux, des associations et des représentants d'usagers et enfin des organismes internationaux. Afin de prendre la mesure des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'application de la réglementation et la lutte contre la fraude en matière sociale, la MECSS pourrait effectuer des déplacements pour rencontrer des acteurs de terrain.

Après une première série d'auditions « incontournables », un point d'étape pourrait être établi en septembre prochain afin de dégager les domaines méritant d'être approfondis.

La MECSS pourrait conclure ses travaux à la fin du premier trimestre 2011.

¹ La MECSS comporte dix-sept membres : MM. Pierre Morange (UMP) et Jean Mallot (SRC), coprésidents, M. Dominique Tian, rapporteur, Mme Bérengère Poletti (UMP), M. Georges Colombier (UMP), M. Rémi Delatte (UMP), M. Jean-Pierre Door (UMP), M. Claude Leteurtre (NC), M. Jean-Luc Prél (NC), Mme Martine Carrillon-Couvreur (SRC), Mme Marie-Françoise Clergeau (SRC), Mme Catherine Génisson (SRC), Mme Catherine Lemorton (SRC), Mme Marisol Touraine (SRC), Mme Martine Billard (GDR), Mme Jacqueline Fraysse (GDR) et M. Maxime Gremetz (GDR).